



Tous les conseillers présents sauf E. Gruy absent excusé (donne procuration à A.Migot)

### Approbation du plan de zonage assainissement :

Le plan de zonage a pour objectif de définir les filières d'assainissement appropriées sur l'ensemble du périmètre communal. La CC2T compétente pour ce domaine, après études et en quêtes a défini les zones qui seront collectés et traités collectivement et les zones qui seront en assainissement autonomes. La commune a fait valoir qu'il fallait supprimer le maximum de petits réseaux de collecte qui passent en terrain privé, et qu'il fallait ne pas pénaliser les réseaux autonomes récents. Le conseil municipal accepte le plan de zonage établi tel que proposé par la CC2T.

### Avis sur le PADD : (plan d'aménagement et de développement durable)

Le conseil municipal donne un avis favorable au PADD proposé par la CC2T dans sa version de fin 2021 remis en conformité avec les demandes des personnes publiques associées.

### Compte administratif 2021 :

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

Dépenses fonctionnement	126 659.60	Dépenses investissement	80 553.75
Recettes fonctionnement	260 311.24	Recettes investissement	20 249.14
Résultat global de clôture	73 347.03		

### Affectation résultat 2021

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat 2021.

L'excédent cumulé de fonctionnement de 133 651.64 sert à financer le déficit d'investissement qui s'élève à 60 304.61 par mise en réserve de la somme et laisse un résultat reporté de fonctionnement de 73 347.03.

### Approbation du compte de gestion 2021 :

Le compte de gestion 2021 est le reflet exact à la Trésorerie de Toul Collectivités du compte administratif 2021. Approuvé à l'unanimité.

### Attribution subventions 2022 :

En fin d'année 2021, avait déjà été voté : le bon d'achat de 50 € pour un livre pour le concours départemental de la résistance ; 80 euros pour l'opération « une rose un espoir »

A été attribué 500 € pour l'association du toulinois nord familial (Brancion)

### Vote des taux de taxes foncières sur bâti et non bâti :

Le conseil municipal maintient les taux de 2021 soit 28.44 pour le bâti et 16.41 pour le non bâti. Rappel que le taux de 28.44 est l'addition du taux communal et départemental suite à réforme de 2020.

### Budget primitif 2022

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022.

Dépenses et recettes de fonctionnement 191 816.003

Dépenses et recettes d'investissement 181 850.06

A compter de 2022, la comptabilité communale passe en M57 (au lieu de M14), ce qui modifie quelques règles d'exécution budgétaires. Le conseil municipal autorise le maire à procéder des changement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de section, afin de réaliser des mouvements techniques si besoin.

### Divers :

SIS de la Côte en Haye : suite aux augmentations des tarifs Edf et différentes fournitures indispensables, la revalorisation du point d'indice, le budget 2022 sera difficile à tenir. Le SIS réfléchi à une éventuelle délégation de la gestions du périscolaire aux Francas.

Du 24 avril au 09 juillet, les lignes électriques seront survolées en hélicoptère pour des contrôles.

Rappel des dates des prochaines élections : 10 et 24 avril 2022 pour les présidentielles et 12 et 19 juin 2022 pour les législatives. Les scrutins seront en mairie.